Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2023

Service Public d'Assainissement Collectif

SIVOM NORD-ALLIER EAU-ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

Service Public d'Assainissement Collectif

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

B- Service assainissement collectif

1-Caractérisation technique du service

1-1-Présentation du service

1-2-Présentation du territoire desservi

1-3-Estimation de la population desservie (D201.0)

1-4-Nombre d'abonnés

1-5-Volume vendu 2023

1-6-Evolution du nbre d'abonnés rattaché par rapport au nbre d'abonnés

1-7-Descriptif des installations par commune

1-8-Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

2-Gestion financière et patrimoniale

2-1-Redevance d'assainissement fixé par le Sivom pour les 14 communes "option 1"

2-1-1-Les différentes modalités de tarification selon les abonnés

2-1-2-Différentes modalités d'évolution et de révision de cette tarification

2-2-Les tarifs n+1 (2024)

2-2-1-Tarifs abonnés assainissements, communes

2-2-2-Présentation factures assainissement de 120 M3

2-2-2-1-Présentation factures assainissement de 120 M3

2-3-Les autres indicateurs financiers

2-3-1-Assainissement collectif

2-4-Durée d'extinction de la dette

3-Indicateurs de performance

3-1-Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

3-2-Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

3-3-Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

3-4-Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

3-5-Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

3-6-Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

1-Caractérisation technique du service

1-1-Présentation du service :

Option 1 : Compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'étude, la réalisation et l'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épuration collectifs.

Option 2 : Compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épuration collectifs.

Actuellement le syndicat a en charge l'investissement et l'exploitation des réseaux et unités d'épuration de 14 communes (option 1).

1-2-Présentation du territoire desservi :

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Agonges, Bourbon-l'Archambault, Buxières-les-Mines, Couleuvre, Gipcy, Meillers, Saint-Aubin-le-Monial, Saint-Hilaire, Saint-Menoux, Saint-Plaisir, Theneuille, Valigny, Vieure, Ygrande.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

SMOM NORD-ALLIER EAU-ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

1-3-Estimation de la population desservie (D201.0) :

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 390 habitants au 31/12/2023 (7 390 au 31/12/2022).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

1-4-Nombre d'abonnés :

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 176 abonnés au 31/12/2023 (3 176 au 31/12/2022).

	Abonnés 2021	Abonnés 2022	Abonnés 2023
AGONGES	66	66	66
BOURBON L'ARCHAMBAULT	1235	1230	1232
BUXIERES-LES-MINES	363	360	360
COULEUVRE	174	173	170
GIPCY	77	77	77
MEILLERS	28	29	29
ST AUBIN-LE-MONIAL	35	35	35
ST HILAIRE	224	225	228
ST MENOUX	392	399	397
ST PLAISIR	59	59	64
THENEUILLE	96	96	95
VALIGNY	91	92	91
VIEURE	55	55	52
YGRANDE	281	280	277
TOTAL	3176	3176	3173

Pour les 14 communes - 3 unités, passant de 3 176 en 2022 à 3 173 en 2023, soit – 0,01%.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 179.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 39,14 abonnés/km) au 31/12/2023. (39,18 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,33 habitants/abonné au 31/12/2023. (2,33 habitants/abonné au 31/12/2023).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

1-5-Volume vendu 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Volume M3/an	252 014	242 843	240 481	237 591	223 299

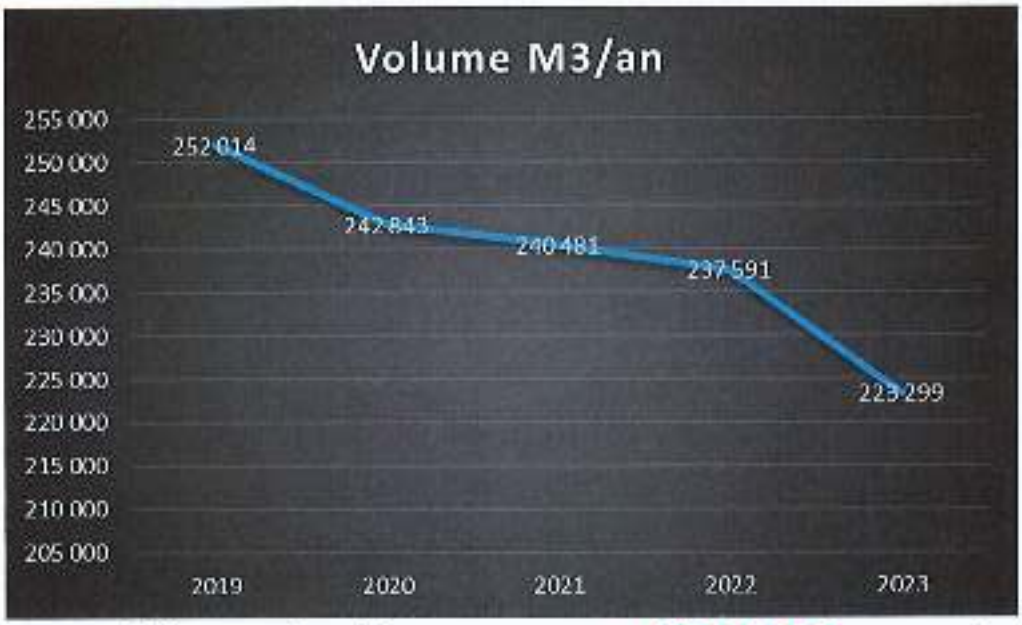

Le volume rattaché pour les 14 communes - 14 292 M3 passant de 237 591 M3 en 2022 à 223 299 M3 en 2023, soit - 6,02 %.

1-6-Evolution du volume par rapport au nbre d'abonnés:

	2019	2020	2021	2022	2023
Nbre d' abonnés	3 149	3 165	3 176	3 176	3 173
Volume M3/an	252 014	242 843	240 481	237 591	223 299
Ratio M3/Nbre Abonnés	80	77	76	75	70,5

Nous pouvons considérer sur 5 ans une amplitude du volume rattaché de 28 715 M3, soit - 11,39 % du volume max rattaché.

Soit – 9,5 M3 en 5 ans.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

1-6-Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert :

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

64,5 km de réseau unitaire hors branchements,

16,56 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 81,06 km (81,06 km au 31/12/2023).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

1-7-Descriptif des installations par commune :

Agonges : Lits plantés de roseaux d'une capacité de 190 Eq/h

Bourbon l'Archambault : Station boues activées d'une capacité de 4 235 Eq/h.

Buxières les Mines : Station boues activées d'une capacité de 920 Eq/h.

Couleuvre : Lagune (bourg) d'une capacité de 180 Eq/h ; Décanteur-Digesteur (corne de rollay) d'une capacité de 100 Eq/h ; Décanteur-Digesteur (le prage) d'une capacité de 60 Eq/h ; Décanteur-Digesteur (porcelaine) d'une capacité de 20 Eq/h – 170 branchements raccordés sur l'ensemble de ces sites.

Gipcy : Lagune aérée d'une capacité de 180 Eq/h – 77 branchements raccordés.

Meillers : Lagune d'une capacité de 50 Eq/h.

Saint Aubin le Monial : Lits plantés de roseaux d'une capacité de 85 Eq/h.

Saint Hilaire : lits plantés de roseaux d'une capacité de 310 Eq/h.
Céllière : lagune naturelle de 180 Eq/h ;
Buchatière : lits plantés de roseaux de 100 Eq/h.

Saint Menoux : Station boues activées d'une capacité de 750 Eq/h.

Saint Plaisir : Décanteur-Digesteur d'une capacité de 100 Eq/h.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

Theneuille : Lagune aérée d'une capacité de 350 Eq/h.

Valigny : Station boues activées d'une capacité de 250 Eq/h.

Vieure : Lagune d'une capacité de 100 Eq/h.

Ygrande : Station boues activées d'une capacité de 450 Eq/h.

Station boues activées 4
Lagune 5
Lits plantés de roseaux 3
Décanteur digesteur 4

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

1-8-Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration :

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration de St Menoux	0	0
Station d'épuration de St Plaisir	0,86	0,86
Station d'épuration d'Ygrande	4	3,6
Station d'épuration de Meillers	0	0
Station d'épuration de Vieure "Chemin des Garges"	0	0
Station d'épuration de Gipcy	0	0
Station d'épuration St Hilaire "Buchatière"	0	0
Station d'épuration de St Aubin le Monial	0	0
Station d'épuration St Hilaire "Bourg"	0	0
Station d'épuration St Hilaire "Les Cellières"	0	0
Station d'épuration de Vieure "Plan d'eau"	0	0
Station d'épuration - Couleuvre - La Corne de Rollay	0,6	0,6
Station d'épuration de Bourbon l'Archambault	122	100
Station d'épuration -Couleuvre "Bourg"	0	0
Station d'épuration d'Agonges	0	0
Station d'épuration de Buxières les Mines	2,75	5,9
Station d'épuration de Couleuvre - Zone artisanale	0,03	0,4
Station d'épuration de Valigny	1,5	2
Station d'épuration - Couleuvre "Prages"	0,3	0,3
Station d'épuration de "la Gare" - Theneuille	0	0
Total des boues évacuées	132	113,66

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

2-Gestion financière et patrimoniale

2-1-Redevance d'assainissement fixée par le Sivom pour les 14 communes "option 1" :

2-1-1-Les différentes modalités de tarification selon les abonnés :

A-Abonnés domestiques :

-Une redevance d'abonnement annuelle

-Une redevance au M3 consommé

B-Abonnés Communes :

-Une redevance d'abonnement annuelle

-Une redevance au M3 consommé tarif communal

C- Abonnés industriels :

-Une redevance au M3 consommé.

2-1-2-Différentes modalités d'évolution et de révision de cette tarification :

A-Abonnés domestiques,industriels ,communes :

-Evaluation des besoins nouveaux pour 2024 par rapport à 2023:

-Hypothèse pour l'estimation du budget 2024:

Il faut rester prudent et ne pas surestimer les recettes de vente d'eau, les calculs sont établis à partir d'un nombre d'abonnés et d'une consommation d'eau moyenne réaliste de :

3 100 abonnés domestiques, industriels.

210 000 M3 d'eau consommés par les abonnés domestiques, agricoles ou industriels.

Participation eaux pluviales des communes suivant la réactualisation annuelle.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

B-Abonnés Industriels :

-Une redevance au M3 consommé fixée lors de la délibération du 30 juin 2006, cette redevance est indexée sur le prix de la redevance ordinaire.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

2-2-Les tarifs n+1 (2024) :

TVA : 10 % sur M3 assainissement et Modernisation Réseaux Collecte.
TVA : 20 % sur les prestations de service

Le prix du M3 assainissement a augmenté de 0,02 €/HT par rapport à 2023, soit + 1,72 %.

2-2-1-Tarifs abonnés assainissements, communes :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnement Assainissement €/HT	39,5	39,5	39,5	39,5	39,5	43
Redevance Assainissement M3 €/HT (Sivom)	0,93	0,98	1	1,11	1,16	1,18
Redevance Assainissement communal M3 €/HT (Sivom)	0,465	0,49	0,5	0,55	0,555	0,59
Modernisation des Réseaux de Collecte M3 €/HT (agence de l'eau)	0,18	0,15	0,15	0,16	0,16	0,16

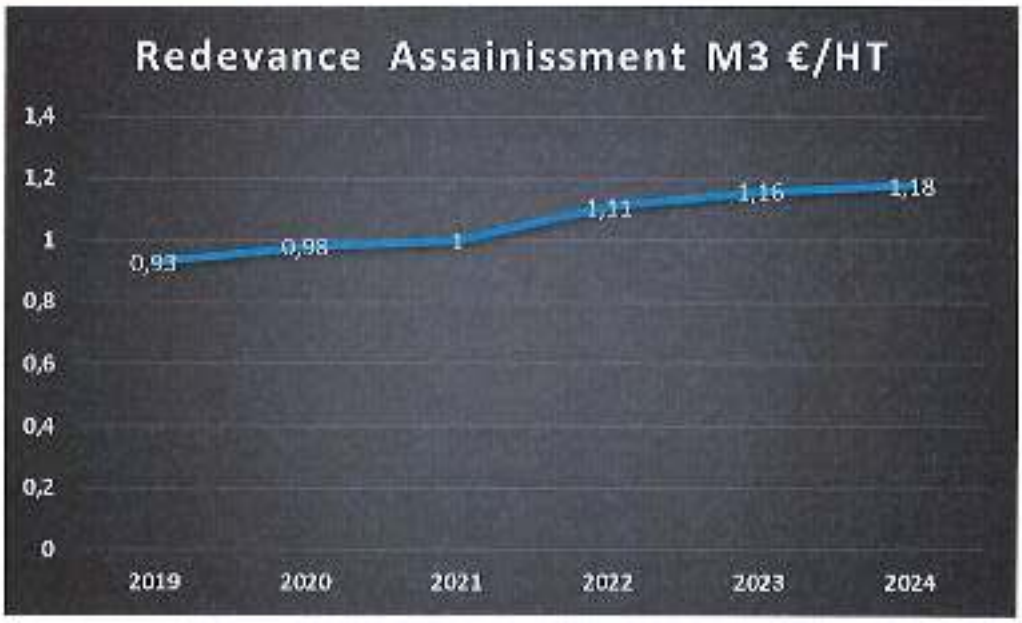

Le prix du M3 assainissement + 0,25 €/HT en 6 ans passant de 0,93 €/HT en 2019 à 1,18 €/HT en 2024, soit + 21,19 %, ce qui représente une augmentation moyenne annuelle de 3,53 %.
Le prix de l'abonnement assainissement est passé de 39,5 €/HT à 43 €/HT soit + 8,14 %

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

2-2-2-Présentation factures assainissement de 120 M3 :

Tarifs	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Part SIVOM NORD ALLIER						
Part fixe (€ HT/an)						
Abonnement	39,50	39,50	39,50	39,50	39,50	43
Part proportionnelle (€ HT/m³)						
Prix au m³	0,93	0,98	1	1,11	1,16	1,18
Taxes et redevances						
Taxes						
Taux de TVA	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Redevances €/m³						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15	0,15	0,15	0,16	0,16	0,16

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

FACTURES MODELES - - 00000 FACTURES MODELES — Réf. facture : 2024 700 10579 J

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	COMMENTAIRE
999999999	**0** (manuelle le 01/01/2024)	**120** (manuelle le 31/12/2024)	120 m³	

Total conso : 120 m³

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				299,60 €		316,09 €
Abonnement eau (part SIVOM)	01/01/2024-31/12/2024	1	53,00 €	53,00 €	5,50 %	55,92 €
Eau (part SIVOM)	01/01/2024-31/12/2024	120	1,860 €	223,20 €	5,50 %	235,48 €
Redevance prélévement ressource (part Agence Eau)	01/01/2024-31/12/2024	120	0,045 €	5,40 €	5,50 %	5,70 €
Redevance SMEA (part SMEA)	01/01/2024-31/12/2024	120	0,150 €	18,00 €	5,50 %	18,99 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				184,60 €		203,06 €
Assainissement (part SIVOM)	01/01/2024-31/12/2024	120	1,180 €	141,60 €	10,00 %	155,76 €
Abonnement assainissement (part SIVOM)	01/01/2024-31/12/2024	1	43,00 €	43,00 €	10,00 %	47,30 €
ORGANISMES PUBLICS				47,57 €		51,05 €
Redevance soutien d'étiage (part EP LOIRE)	01/01/2024-31/12/2024	120	0,0064 €	0,77 €	5,50 %	0,81 €
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)	01/01/2024-31/12/2024	120	0,160 €	19,20 €	10,00 %	21,12 €
Lutte contre la pollution (part Agence de l'eau)	01/01/2024-31/12/2024	120	0,230 €	27,60 €	5,50 %	29,12 €
Montant facturé				**531,77 €**		**570,20 €**

€ Prix du m³ TTC hors abonnement : 3,89 € (soit 0,00389 € / L)

QUALITE DE L'EAU POTABLE SUR : https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

TITRE EXECUTOIRE : En application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales pris, emis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966 par le décret n°81-362 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissement publics locaux.

RECLAMATIONS : Si vous avez une réclamtion amiable à formuler, adressez vous à la collectivité désignée au recto. Veuillez avoir l'obligence d'informer aussi le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

VOIES DE RECOURS : dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code de collectivités territoriales) vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal administratif compétent. A titre d'exemple : Redevance d'assainissement et consommation d'eau : tribunal d'instance si le montant de la créance est ou = au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

DIFFICULTES DE PAIEMENT : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez vous muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement

Montant TTC — Date limite de paiement: 31/12/2024 — **570,20 €**

Détail de la TVA

		HT	TVA	TTC
TVA	5,5%	327,97	18,05	
TVA	10,0%	203,80	20,38	
Total		531,77	38,43	570,20

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

2-2-2-1-Présentation factures assainissement de 120 M3 :

Facture type	2023	2024	Variation en %
Part Sivom Nord Allier			
Part fixe annuelle	39,5	43	8,86%
Part proportionnelle	139,2	141,6	1,72%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	178,7	184,6	3,30%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau Loire Bretagne)	19,2	19,2	0%
TVA (10%)	19,79	20,38	3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	38,99	39,58	1,50%
Total TTC pour 120 m3	**217,69**	**224,18**	**3%**
Prix TTC au m3 sans abonnement	1,45	1,47	1,36%
Prix TTC au m³ avec abonnement	1,81	1,87	3,30%

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

2-3-Les autres indicateurs financiers :

2-3-1-Assainissement collectif :

Dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	188 614 €	165 988 €	205 218 €	265 204 €
Charges de personnel	135 971 €	138 873 €	143 150 €	142 191 €
Atténuations de produits	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL Dépenses de gestion courante	324 585 €	304 861 €	348 369 €	407 395 €
Charges financières	8 733 €	6 361 €	5 119 €	3 190 €
Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	2 760 €
Dotations aux provisions pour risques et charges	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	**333 318 €**	**311 222 €**	**353 488 €**	**410 585 €**
Opérations d'ordre				271 810 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	333 318 €	311 222 €	353 488 €	682 396 €

Recettes de fonctionnement	2020	2021	2022	2023
Atténuation de charges	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits des services	524 856 €	533 826 €	552 032 €	553 747 €
Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotations	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres produits de gestion courante	0 €	52 €	0 €	0 €
TOTAL recettes de gestion courante	524 856 €	533 878 €	552 032 €	553 747 €
Produits financiers	0 €	7349 €	3738 €	0 €
Produits exceptionnels				43 248 €
Reprise sur provisions				
TOTAL recettes réelles de fonctionnement	**524 856 €**	**541 227 €**	**555 770 €**	**596 994 €**
Opérations d'ordre				117 957 €
TOTAL recettes de fonctionnement	524 856 €	541 227 €	555 770 €	714 952 €

INDICATEURS DE GESTION	2020	2021	2022	2023
Epargne de Gestion	200 271 €	229 017 €	203 663 €	149 112 €
Charges financières	8 733 €	6 361 €	5 119 €	3 190 €
Epargne Brute	191 538 €	222 656 €	198 544 €	145 921 €
Taux d'épargne brute	36,49%	41,14%	35,72%	24,44%
Remboursement en capital	64 614 €	60 974 €	24 716 €	24 264 €
Epargne Nette	126 924 €	161 682 €	173 828 €	121 658 €

Encours de dette au 31/12	**194 086 €**	**133 111 €**	**108 396 €**	**84 132 €**

Capacité de désendettement en année	**1,01**	**0,60**	**0,55**	**0,58**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

2-4-Durée d'extinction de la dette : 0,58

Définition: La durée d'extinction de la dette est égale au rapport entre l 'encours total de la dette de la collectivité et l'épargne brute annuelle.

Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui est rarement le cas (une partie des excédents est notamment affectée aux nouveaux investissements).

Epargne brute annuelle = recettes réelles – dépenses réelles (incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

3-Indicateurs de performance

3-1-Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) :

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,81% des 3 179 abonnés potentiels (99,91% pour 2022).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

3-2-Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) :

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est **38 pour l'exercice 2023**(38 pour 2022).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions [3]	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux [3]	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	38

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

3-3-Conformité de la collecte des effluents (P203.3) :

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2022).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/J pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de St Menoux	22,1	100	100
Station d'épuration de St Plaisir	3,57	100	100
Station d'épuration d'Ygrande	5,68	100	100
Station d'épuration de Meillers	4,18	100	100
Station d'épuration de VIEURE "Chemin des Garges"	0,68	100	100
Station d'épuration de GIPCY	3	100	100
Station d'épuration "Buchatière"	4,3	100	100
Station d'épuration de St Aubin le Monial	1,6	100	100
Station d'épuration "Bourg" St Hilaire	4,16	100	100
Station d'épuration "Les Céllières" St Hilaire	0,9	100	100
Station d'épuration de VIEURE "Plan d'eau"	3,71	100	100
Station d'épuration - COULEUVRE - La Come de Rollay	2,04	100	100
Station d'épuration de Bourbon l'Archambault	208	100	100
Station d'épuration -COULEUVRE "Bourg"	1,78	100	100
Station d'épuration d'Agonges	3,02	100	100
Station d'épuration de Buxières les Mines	7,55	100	100
Station d'épuration de COULEUVRE - Zone artisanale	0,4	100	100
Station d'épuration de VALIGNY	4,18	100	100
Station d'épuration - COULEUVRE "Prages"	0,15	100	100
Station d'épuration de "la Gare" - Thoncuille	5,13	100	100

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

3-4-Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) :

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (94 en 2022).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de St Menoux	22,1	100	100
Station d'épuration de St Plaisir	3,57	100	100
Station d'épuration d'Ygrande	5,68	100	100
Station d'épuration de Melllers	4,16	100	100
Station d'épuration de Vieure "Chemin des Garges"	0,68	100	100
Station d'épuration de Gipcy	3	100	100
Station d'épuration St Hilaire "Buchatière"	4,3	100	100
Station d'épuration de St Aubin le Monial	1,6	100	100
Station d'épuration St Hilaire "Bourg"	4,16	0	100
Station d'épuration St Hilaire "Les Céllières"	0,9	100	100
Station d'épuration de Vieure "Plan d'eau"	3,71	100	100
Station d'épuration - Couleuvre - La Corne de Rollay	2,04	100	100
Station d'épuration de Bourbon l'Archambault	208	100	100
Station d'épuration -Couleuvre "Bourg"	1,76	100	100
Station d'épuration d'Agonges	3,02	100	100
Station d'épuration de Buxières les Mines	7,55	100	100
Station d'épuration de COULEUVRE - Zone artisanale	0,4	100	100
Station d'épuration de Valigny	4,18	100	100
Station d'épuration - Couleuvre "Prages"	0,15	100	100
Station d'épuration de "la Gare" - Theneuille	5,13	100	100

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

3-5-Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) :

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration de St Menoux	22,1	100	100
Station d'épuration de St Plaisir	3,57	100	100
Station d'épuration d'Ygrande	5,68	100	100
Station d'épuration de Meillers	4,16	100	100
Station d'épuration de Vieure "Chemin des Garges"	0,64	100	100
Station d'épuration de Gipcy	3	100	100
Station d'épuration St Hilaire "Buchatière"	4,3	100	100
Station d'épuration de St Aubin le Monial	1,6	100	100
Station d'épuration St Hilaire "Bourg"	4,16	0	100
Station d'épuration St Hilaire "Les Céllières"	0,9	100	100
Station d'épuration de Vieure "Plan d'eau"	3,71	100	100
Station d'épuration - Couleuvre - La Corne de Rollay	2,04	100	100
Station d'épuration de Bourbon l'Archambault	208	100	100
Station d'épuration -COULEUVRE "Bourg"	1,76	100	100
Station d'épuration d'Agonges	3,02	100	100
Station d'épuration de Buxières les Mines	7,55	100	100
Station d'épuration de Couleuvre - Zone artisanale	0,4	100	100
Station d'épuration de Valigny	4,18	100	100
Station d'épuration - Couleuvre "Prages"	0,15	100	100
Station d'épuration de "la Gare" - Theneuille	5,13	100	100

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

3-6-Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) :

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

-le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,

-la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 003-200082360-20240709-33_24-DE

Rapport établi le 28 juin 2024

Le Président,

SIVOM NORD-ALLIER EAU ASSAINISSEMENT

Ch. DE CONTENSON

Rapport approuvé par le Comité Syndical le 09 juillet 2024